

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
PUBLIQUE

82/I239 du 27/12/1982
DECRET N° /MTPS.PGTFF.DFT.2103.3

du
Portant reclassement et nomination de Monsieur NGANGA Bernard, Instituteur de 2^e-6-
chelor des cadres des Services Sociaux (En-
seignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant la réglementation sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 64/165/FP/EE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/50/FP/EE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet au profit de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement en son article 1er, § 2 ;

(/u le décret n° 67/304/MP/EE du 30.9.1967 modifiant le tableau des cadres de l'Enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20, et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 72/154 du 4.4.1973 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 66/644 du 28.12.1960 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Décret n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant affectation des Avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement

(/u le décret n° 81/707 du 19.10.1981 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant affectation des Avancements des Agents de l'Etat

(/u l'arrêté n° 10003/ME/EE/MAAF du 20.12.1977 portant promotion des fonctionnaires des cadres des Services Sociaux (Enseignement) ; (/u la demande de l'intéressé en date du 10.12.1981

.../...

DECRETE

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165, 67/304 et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Monsieur NGANGA Bernard, Instituteur de 2° échelon indice 640 des cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Direction de l'Alphabétisation à Brazzaville, titulaire de la Licence en Sciences de l'Education, 2ème Session 1981, obtenue à l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, Hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon, indice 830 Acc = Néant.

ARTICLE 2. - LE présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 25.9.81 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 de la solde pour compter du 19.10.81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 27 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre
de l'Education Nationale

Antoine NDINGA OBA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZA

- AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTEP/DEF.....	3
D.B.....	3
DCF.....	3
MEN.....	2
DPAA.....	2
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2